VAL SAISON

Nouveau conseil d'administration CAPLA

Dossier tournesol

Implantation des prairies

CAPLA Bulletin interne N° 435 MARS 2013

Sommaire

informations CAPLA

UN NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION À LA CAPLA ..... P. 2
TARIF DES TRANSPORTS DE CÉRÉALES 2013 ..... P. 2
CONTROLE PULVÉ ..... P. 2
CONTRATS D'ACHATS SUR PIEDS ..... P. 2
AGRICULTURE DURABLE ..... P. 2
FORMATION CERTIPHYTO ..... P. 2
TRAVAUX DE PULVÉRISATION EN PRESTATION DE SERVICE ..... P. 3
LA TIPP OU TICPE ..... P. 3
ANNONCES DU MOIS ..... P. 3

informations CULTURES

RÉMUNÉRATION DES COMPTES COOPÉRATEURS CRÉDITEURS 1,75 % / AN ..... P. 3
IMPLANTATION DU TOURNESOL ..... P. 4
DÉSHERBEZ MAÏS ET TOURNESOL DÉS LE SEMIS ..... P. 5
SORGHO GRAIN ET SORGHO ENSILAGE ..... P. 5
RÉGLEMENTATION : INSECTICIDE ET FONGICIDE AU SEMIS DES MAÏS ..... P. 5
LES ANTI-LIMACES ..... P. 6
DÉSHERBAGE DES CÉRÉALES ..... P. 7
COLZA : CHARANÇON DE LA TIGE ..... P. 8
LIN ..... P. 8
PULVÉRISATEURS : NETTOYAGE ..... P. 8
APPORT D'AZOTE SUR CÉRÉALES QUELLE DOSE APPORTER À QUEL STADE ? ..... P. 8

informations ÉLEVAGE

MISE EN PLACE DES PRAIRIES ..... P. 9
ENSILAGE : BIEN LES FERMER ..... P. 10
TARIFS MORTE SAISON
SUR FICELLES, FILMS ETIRABLES ET BÂCHES D'ENSILAGE ET FILETS ..... P. 10
CHOISIR SA CLÔTURE ..... P. 11
MENTHOLIX : LA PASTILLE MENTHOLÉE POUR VEAUX ET AGNEAUX ..... P. 11
VELFLASH : SUPPLÉMENT NUTRITIONNEL DIÉTÉTIQUE ..... P. 11
DELTAT TRANSIT : SÉCURISER LA MISE À L'HERBE ..... P. 11

informations BIOS

COUVERT VÉGÉTAL ET SEMIS SOUS COUVERT DE CÉRÉALES À PAILLES :
C'EST BIENTÔT ! ..... P. 12
DÉSHERBAGE MÉCANIQUE : HERSE ÉTRILLE EN SORTIE HIVER ..... P. 13
DIÉTÉTIQUE ANIMALE ..... P. 13

Tableau

SOLUTIONS DE DÉSHERBAGE SUR CÉRÉALES À PARTIR DÉBUT TALLAGE ..... P. 14
DESHERBAGES DÈS LE SEMIS (AVANT LEVÉE) SUR CULTURES D'ETE ..... P. 15

UN NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION À LA CAPLA

Monsieur	ESCOURROU	Vincent	LE CARLA BAYLE	Céréalier	Président
Monsieur	RASPAUD	Hervé	ESPERCE	Eleveur et céréalier	Trésorier
Madame	SORROCHE	Anne Marie	GOUTEVERNISSE	Retraitée	Vice Présidente
Monsieur	COYARD	Alain	SIEURAS	Céréalier bio	Vice Président
Monsieur	RAYMOND	Patrick	ST SULPICE/LEZE	Céréalier	Administrateur
Monsieur	SIRET	Pierre	DAUMAZAN	Céréalier	Administrateur
Monsieur	ZADRO	Franck	ST SULPICE/LEZE	Céréalier	Administrateur
Monsieur	YZARD	Didier	CASTAGNAC	Céréalier	Secrétaire
Monsieur	LEMASLE	Emmanuel	MONTESQUIEU VOLVESTRE	Céréalier	Administrateur
Monsieur	DUPONT	Roland	LES BORDES SUR ARIZE	Eleveur et céréalier	Nouvel administrateur
Monsieur	LUCCITTI	Nicolas	RIEUX-VOLVESTRE	Céréalier	Nouvel administrateur
Monsieur	GUY	Philippe	ARTIGAT	Céréalier	Nouvel administrateur
Monsieur	FOUET	Alain	LEZAT	Céréalier	Nouvel administrateur

Le conseil d'administration de la CAPLA a décidé de redistribuer une partie du résultat en octroyant aux éleveurs une remise de fin de campagne de 5 €/tonne d'aliment acheté pendant la campagne allant du 01/07/2011 au 30/06/2012.

TARIF DES TRANSPORTS DE CÉRÉALES 2013

Le conseil d'administration de la CAPLA a décidé d'ajuster le tarif de transport des céréales :

- 1er cas : vous apportez votre production vous-même au silo : pas de frais de transport bien sûr.
- 2e cas : vous n'êtes pas équipé pour transporter vos céréales et vous faites appel à la CAPLA : dans ce cas vous payez le tarif normal en vigueur
  (En 2012 : 8 € HT/tonne pour tous les produits sauf le tournesol ; 9 € HT/tonne pour le tournesol).

CONTROLE PULVÉ

Depuis le 1er janvier 2009, le contrôle technique du pulvérisateur est rendu obligatoire. La date limite de contrôle était fonction de votre numéro d'entreprise SIREN. Cependant les derniers à passer au contrôle doivent l'être avant le 31 décembre 2013. Ce qui veut dire que tout pulvérisateur de plus de cinq ans à la fin 2013 devra avoir l'étiquette du contrôle apposée sur l'appareil.
Nous pouvons organiser des séances de contrôle en relation avec la société ECOREGLAGE. Contactez votre technicien.

TARIF HT

Type d'appareil	Rampe inférieure ou = à 18 m	Rampe supérieure à 18 m, (arbo, viti, atomiseur)
Tarif	190 €	215 €

CONTRATS D'ACHATS SUR PIEDS

Nous pouvons vous proposer des contrats d'achats de vos céréales ou oléagineux (récolte 2012). Ces contrats appelés contrats d'achats sur pieds vous permettent de vendre si vous le souhaitez une partie de la production espérée à un prix ferme, net et définitif. Demandez les prix à vos techniciens.

AGRICULTURE DURABLE

A l'automne dernier, nous avons sollicité les livreurs de tournesol, colza, maïs pour certifier « agriculture durable » une partie de la production commercialisée par la CAPLA.
Cette certification permet à la CAPLA de vendre une partie de la production avec cette mention, sans quoi elle aurait était quasi invendable.
Pour 2013 le certificateur nous demande de réaliser les dossiers individuels avant la récolte. Aussi, nous vous demanderons de nous communiquer les documents nécessaires entre le 15 mai et le 15 juin c'est-à-dire dès que la déclaration PAC est faite.
Merci pour votre collaboration à ce dossier.

FORMATION CERTIPHYTO

La prochaine formation CERTIPHYTO organisée par la CAPLA aura lieu en mai 2013. Inscrivez-vous auprès de votre technicien.

TRAVAUX DE PULVÉRISATION EN PRESTATION DE SERVICE

Si vous réalisez des travaux de pulvérisation chez d'autres agriculteurs, vous devez détenir une autorisation spéciale, actuellement DAPA de moins de 5 ans ou (à partir du 1er octobre 2013), un certificat individuel « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » catégorie « Décideur travaux et services ».

Ce certificat peut s'obtenir par une formation de 3 jours ou, si vous détenez le certificat « Décideur en exploitation agricole » une journée complémentaire vous permettra d'obtenir ce certificat de prestataire.

RÉMUNÉRATION DES COMPTES COOPÉRATEURS CRÉDITEURS 1,75 % / an

Erratum : dans le précédent bulletin, nous vous informions de la possibilité de laisser votre solde créditeur à la coopérative moyennant rémunération de 2,5% l'an. En fait ce taux de rémunération (fixé annuellement par le conseil d'administration) est adossé au taux du livret A.
Hors, le taux du livret vient de baisser. Le nouveau taux de rémunération est donc de 1,75%.

Remarques importantes : C'est vous qui décidez de laisser l'argent sur le compte courant ou non. Il vous suffit de le signaler à notre service comptable. Sans avis de votre part nous continuerons à vous verser le solde créditeur de votre compte. A tout moment vous pouvez récupérer les sommes qui vous appartiennent en totalité ou partiellement en le demandant auprès de nos services.

LA TIPP OU TICPE

La Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE, anciennement « Taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers » ou TIPP) est la principale taxe perçue en France sur certains produits énergétiques, notamment ceux d'origine pétrolière.
Afin d'atténuer les charges supportées en 2012 par les agriculteurs du fait du renchérissement des carburants, le gouvernement a décidé de reconduire les mesures exceptionnelles de remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur le gazole non routier, le fioul lourd et le gaz naturel utilisés à des fins agricoles (TIPP et TICGN), en vigueur depuis 2004.
Important : le remboursement partiel ne s'applique plus aux consommations de fuel domestique.
Ce dispositif de remboursement concerne les **quantités livrées entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2012** et destinées à un usage strictement professionnel pour les activités : de production des exploitations agricoles, forestières et serres ou des entreprises de travaux agricoles ou forestiers.
Les niveaux de remboursement sont de :

- 0,05 € par litre de gazole non routier.
- 1,071 € par millier de kilowattheures de gaz naturel.
- 16,65 € par tonne pour le fioul lourd.

Pour bénéficier de ces remboursements, les demandeurs doivent retirer les formulaires auprès de la Chambre d'agriculture, des organisations agricoles, des mairies.
Les dossiers sont à retourner **avant le 15 avril 2013**, accompagné des pièces justificatives à :
Direction Générale des Finances Publiques. Cellule remboursement TIC-TICGN
NB : toutes les pièces demandées (RIB, Extrait KBIS, attestations MSA…), sont à fournir même si vous avez antérieurement bénéficié des remboursements.

Annonces du mois

- **Vend épandeur d'engrais Sulky modèle DPX 1155, largeur d'épandage jusqu'à 24 m pour tout type d'engrais. Capacité de remplissage 1 tonne. 2000 €. Visible à Montgazin 31. Contact : 06 34 56 30 84 ou florentandrieu@laposte.net**
- **Vends Round Baller NEW-HOLLAND 544. Dimension des balles 125 x 125. Année 1999. 1ère main. Etat impeccable Prix à débattre. Visible à Lézat. Contact : 06 68 11 96 92**
- **LE SECRETARIAT DE LA LEZE** est à votre service pour tous vos travaux de secrétariat, sur place ou à distance. Agriculteurs, artisans ou particuliers, ne vous laissez plus déborder par votre «paperasse». Confiez-moi votre gestion administrative et concentrez-vous sur votre cœur de métier ! Tarifs à l'heure ou au forfait. Détails des prestations sur www.secretariat-leze.fr **Renseignements au 06 60 99 62 58. Anne-Frédérique Renard**

IMPLANTATION DU TOURNESOL

(source CETIOM)

Le tournesol est une plante à racine pivotante et à cycle court. Ces deux caractéristiques en font une culture exigeante vis-à-vis de la structure du sol, dont la qualité est directement dépendante du travail du sol. Un obstacle à son développement (zone compactée ou lissée) peut faire perdre plus de 5 q/ha à la culture.

Un labour réalisé en bonnes conditions permet l'ameublissement du sol en profondeur et assure en outre l'incorporation des pailles de la céréale précédente. En stratégie sans labour, le risque de compaction du sol existe. Il est donc important d'évaluer la nécessité d'un travail profond.

Les sols fragiles (faible taux d'argiles ou de matières organiques) et compactés (ex : récolte tardive du précédent en conditions humides) demandent en général une restructuration en profondeur. Le travail profond, par exemple avec un décompacteur, crée alors une structure de sol favorable à la progression des racines.

Les autres sols, à bonne capacité naturelle de restructuration ou n'ayant pas subi de tassements, ne nécessitent pas systématiquement de travail profond. C'est généralement le cas des sols argileux ou riches en matière organique. Les techniques de travail superficiel ou de semis direct sont intéressantes pour limiter le risque d'érosion dans les sols en pente. Leur mise en oeuvre impose une vigilance accrue vis-à-vis des limaces, favorisées par la présence de résidus en surface. En outre ces techniques rendent plus difficile la maîtrise des mauvaises herbes : incorporation délicate des herbicides de présemis et concentration des graines d'adventices en surface.

Semer tôt en sol suffisamment réchauffé

Le semis doit s'effectuer dans un sol ressuyé et suffisamment réchauffé (8° C à 5 cm de profondeur). On assure ainsi une levée rapide et régulière, moins exposée aux dégâts d'oiseaux, de limaces et de ravageurs du sol. En semant à une période adaptée à la variété dans sa région (voir carte ci-dessous), on récolte tôt et on sécurise le rendement et la qualité.

Il y a intérêt à semer dès que les bonnes conditions de sol sont atteintes. Les semis tardifs risquent de manquer d'eau dès la floraison.

Réalisation du semis

Choisir un écartement de 50-60 cm.

L'écartement entre rangs compris entre 50 et 60 cm est celui qui donne les meilleurs résultats. Pour un écartement de 80 cm (comparé à un écartement de 50 cm), des pertes moyennes de l'ordre de 2 q/ha sont enregistrées.

Viser 50 à 60 000 plantes levées/ha

Une densité de levée de 50 000 à 60 000 plantes/ha est optimale pour un écartement de 50 à 60 cm. Pour un écartement de 80 cm, viser un peuplement de 50 000 à 55 000 pieds/ha. Pour calculer la dose de semis, fixer l'objectif de peuplement et estimer les pertes à la levée. En pratique, le nombre de 75 000 graines semées par hectare doit être un maximum à ne pas dépasser.

- En conditions normales, avec un objectif de 60 000 pieds/ha et des pertes à la levée estimées à 10 %, la dose à semer sera de 66 000 graines/ha.
- En conditions plus difficiles (par exemple si l'on envisage des pertes de 20 %), il faudra semer 75 000 graines/ha pour obtenir ces 60 000 pieds/ha.

Les semences de tournesol sont vendues en doses de 150 000 graines, soit des quantités suffisantes pour 2 ha.

La régularité du peuplement compte autant que la densité

A la différence d'autres espèces, le tournesol compense mal une hétérogénéité de peuplement : ni par une surface foliaire plus grande, ni par un plus grand nombre de graines, même si on peut observer des capitules plus gros. L'irrégularité de peuplement, conséquence par exemple d'une vitesse de semis trop rapide ou de dégâts de limaces ou d'oiseaux, peut être responsable de pertes de plus de 10 q/ha si le peuplement est faible.

Le CETIOM a réalisé en 2011 et 2012 des essais de densité de semis

Sur les 2 années d'essais, semer à 65 000 graines/ha améliore globalement le rendement et la teneur en huile

Densité de semis (gr/ha)	Rendement aux normes (q/ha)	Teneur en huile aux normes en %	Gain de rendement (q/ha)	Gain sur la teneur en huile (%)
			par rapport à un semis à 50 000 gr/ha	
50 000	27,5	43,4	0	0
65 000	29,1	44,2	1,6	0,8
75 000	29,5	44,6	2,0	1,2

Le gain obtenu en passant d'une densité de semis de 50 000 graines/ha à 65 000 graines/ha (moyenne des 16 essais 2011-2012) avoisine les 2 q/ha pour le rendement et 1 point d'huile.

DÉSHERBEZ MAÏS ET TOURNESOL DÉS LE SEMIS

Privilégiez les désherbages dès le semis pour profiter au mieux des bonnes conditions : sol encore frais, utilisation de produits rémanents.
Les solutions de post levée restent des traitements complémentaires ou de rattrapage dans les cas de présence d'adventices non contrôlées par les herbicides de semis (Xanthium, liseron, sorgho d'Alep, chardons…), ou de levées très tardives. Nous vous proposons donc des associations autorisées employées dès le semis : voir tableau des désherbages au semis en fin de bulletin.
Le désherbage doit se réaliser dans les heures qui suivent le semis, il en va du bon résultat du désherbage.
Cette méthode permet d'utiliser l'humidité restant dans le sol pour assurer la fixation et donc l'efficacité du désherbage.

RÉGLEMENTATION :

Insecticide et fongicide au semis des maïs

Depuis 2011, le **déflecteur de poussières est obligatoire** pour les semis de maïs réalisés avec un semoir pneumatique (turbine) et ceci pour tout enrobage de graines (fongicides, insecticides).

Nb. : Hormis les graines non traitées utilisées en bio toutes les semences de maïs commercialisées à la CAPLA disposent au minimum d'un traitement fongicide.

SORGHO GRAIN ET SORGHO ENSILAGE

Variétés grain disponibles

FUEGO CS : demi précoce. Une des meilleures inscriptions, fort potentiel et bonne vigueur de départ.

CAPELO CS : demi précoce, taille moyenne. S'adapte à tous types de sols.

ARACK : nouvelle variété précoce. S'adapte à tous types de sol.

ARKANCIEL : variété précoce. Bon potentiel adaptée à tous types de sols.

ARSENIO : sorgho blanc. Variété précoce.

Variétés ensilage disponibles

Le SS 506, tardif, durée de végétation de 130 à 150 jours (1850 à 1900°), le plus productif actuellement. Variété sucrière dont l'énergie est concentrée dans les organes végétatifs.

Le Big Kahuna, variété "BMR" contenant moins de lignine que les 2 variétés précédentes donc plus digeste. Ne monte pas en épi.

Date et densité de semis

Ne pas semer avant début mai afin de profiter d'un sol réchauffé et ainsi favoriser une levée rapide.

Sorgho grain :
Sol séchant : 250 à 270 mille grains/ha
Sol profond : 270 à 300 mille grains/ha
Irrigué : 300 à 350 mille grains/ha

Sorgho ensilage (sucrier) : maximum 225 000 grains/ha

Désherbage

Aucune solution possible en pré-levée, il est donc nécessaire d'attendre le stade « 3 feuilles ».

A partir de ce stade :

- Si sol humide : SPECTRUM 1 L/ha + ATIC AQUA 1,8 L/ha : action racinaire (nécessite un sol humide).
- Si sol sec, préférez : BOA 0,6 à 0,8 L/ha + SPECTRUM 0,8 L/ha : action foliaire du Boa (moins dépendant de l'humidité du sol).

Si vous avez la possibilité d'irriguer votre culture, quelques millimètres, après l'application, permettront d'activer l'efficacité du désherbage.

ATTENTION :
L'utilisation des produits SPECTRUM ou IZARD ou DAKOTA est interdite deux années consécutives.

LES ANTI-LIMACES

Bien choisir son produit anti-limaces

(source CETIOM)

Un appât, facile à trouver par la limace et consommé en quantité suffisante

Les appâts constituent aujourd'hui la seule technique de lutte chimique efficace. L'efficacité d'un traitement anti-limaces est basée sur le principe d'une probabilité de rencontre entre l'appât et la limace, une plus ou moins forte attractivité du granulé à courte distance, son appétence et une bonne répartition sur le sol.

La reprise d'activité des limaces peut être échelonnée en cas de réhumidification progressive du sol. Il ne faut pas attendre d'un traitement molluscicide une efficacité totale. Dans certaines situations, les niveaux de populations de limaces peuvent être extrêmement élevés, de l'ordre de plusieurs centaines d'individus au m^2.

Les granulés

La tenue du granulé à l'humidité et à la pluie est un facteur d'efficacité. Les appâts les moins élaborés risquent d'être dispersés sous une pluie un peu violente ou de se dissocier assez rapidement après un premier mouillage. La qualité de la fabrication permet également aux granulés de conserver leur intégrité au cours des transports, des manipulations diverses et des passages dans les matériels d'épandage. Elle intervient également sur les performances balistiques du granulé et la qualité de la répartition du traitement à la surface du sol, en particulier, en grandes largeurs de travail au champ.

A l'heure actuelle, **le process de fabrication** pour la quasi totalité des produits proposés est la voie humide, utilisée pour fabriquer des granulés de meilleures caractéristiques techniques. Elle permet de lier les différentes composantes de l'appât qui présente alors une plus grande résistance mécanique et une meilleure tenue à l'humidité.

Respecter la dose et préserver la faune auxiliaire

- Diminuer la dose appliquée, c'est diminuer le nombre de granulés épandus par mètre carré et donc la probabilité de rencontre entre le produit anti-limaces et la limace.
- Les molluscicides constituent des appâts appréciés par d'autres animaux que les limaces. Il est donc nécessaire d'éviter les traitements non justifiés, les surdosages en pourtour de parcelles et les mauvaises dispersions sur le sol. Les anti-limaces comportent généralement un produit visant à limiter toute consommation accidentelle par des vertébrés (répulsif chiens et chats).
- Les coléoptères prédateurs, certains carabidés et staphylinidés par exemple, jouent un rôle dans la régulation des populations de limaces. L'activité des adultes et des larves de carabidés s'exerce préférentiellement au niveau du sol, aux dépens des œufs et des jeunes limaces. Les cycles biologiques des staphylinidés restent souvent mal connus. Ces auxiliaires utiles sont à protéger.

Conditions d'applications de l'anti-limaces

Le traitement dans la raie de semis est peu ou pas efficace, en particulier si la préparation du terrain est soignée. Les graines de colza ou de tournesol en germination n'ont pas l'appétence des grains de blé.

L'anti-limaces épandu sur sol sec conserve ses propriétés mais les limaces sont alors inactives en surface.

Epandu sur sol humide, il se dégrade progressivement mais il est, dans le même temps, disponible pour les limaces.

Une difficulté peut survenir lorsque la pluie, tout en déclenchant l'activité des limaces, détruit les granulés (cas de fortes pluies orageuses) et limite les possibilités de pénétration dans les parcelles pour remettre en place le traitement préventif (cas du colza).

En cas de risque avéré pour la parcelle, intervenir plutôt en début de période pluvieuse pour une meilleure efficacité, même s'il y a risque dans certains cas d'une destruction rapide des granulés en cas de forts abats d'eau.

Remarques importantes :

Lire attentivement les étiquettes et la documentation : qualité du granulé, dose, mode d'utilisation et prix à préciser au cas par cas.

- Le choix du produit peut être déterminé par le type de matériel d'épandage utilisé.
- La dose de produit appliquée peut être minimisée en cas de risque limité.
- La localisation en surface, en bande suffisamment large sur le rang, permet de réduire les quantités de produit apportées à l'hectare.

Un antilimaces est un produit phytosanitaire dont l'application doit être gérée avec autant de soin qu'une application par pulvérisation.

- L'applicateur doit être sensibilisé à la dangerosité du produit et en tenir compte dans les phases de manutention et manipulation.
- Compte tenu de la précision des matériels d'application disponible en général, soyez très attentif à ne pas appliquer d'antilimaces au-delà des bordures de parcelles (avant la bande enherbée) qui jouxtent un cours d'eau afin de ne pas épandre directement des granulés dans l'eau de surface (cas fréquemment observé lors de contrôles de l'eau de surface).
- De nouveaux matériels sont proposés pour une application plus précise (dose, répartition) et équipés d'un dispositif spécial pour une application en bordure de cours d'eau en toute sécurité.

Les produits utilisables pour lutter contre les limaces

Aujourd'hui, 3 familles de substances actives sont disponibles :
Le méthaldhéide : CLARTEX (5%), DELICIA (3%), CONTRE-LIMACES (3%), etc.
Les carbamates : MESUROL (4%)
Le phosphate férrique : SLUXX (3%), FERRAMOL, etc.

Traitement en plein, granulés bien répartis à la surface du sol.

- ZNT (zone non traitée) des spécialités commerciales = 5 m par défaut.
- DAR (délai avant récolte) des spécialités commerciales = 3 jours par défaut.
- Phrases de risque : pas de phrase de risque sauf Mesurol Pro R22 = Nocif en cas d'ingestion.

Avis de la CAPLA :

Les trois types de produits sont disponibles à la CAPLA.

- Le CLARTEX TDS est bien connu, régulier, efficace. (20 à 25 €/ha à 4-5 kg/ha).
- Le MESUROL PRO est un produit très agressif, plus cher à l'hectare traité que les autres (30 €/ha à 3 kg/ha).
- Le SLUXX présente des intérêts nouveaux vu son profil éco-toxicologique : respecte les populations de vers de terre, les carabes, n'attire pas les animaux domestiques.. (20 à 27 €/ha à 5-7 kg/ha).

DÉSHERBAGE DES CÉRÉALES

Quelques remarques à partir du tableau désherbage en fin de bulletin

En présence de dicotylédones

• Priorité aux anti-dicotylédones à large spectre : BRENNUS, HARMONY EXTRA, ALLIE Star SX à utiliser dés que possible sur mauvaises herbes au stade jeune.

Y associer 0,070 L/ha de PRIMUS ou 15 à 20 g/ha de GRATIL si présence importante de gaillets ou si forte attaque d'helminthies, rumex, chardons y associer 35 à 45 g/ha d'ALLIE STAR SX.

• ARIANE a le spectre le plus large (sauf pensées), demande une température minimum de 12 à 14°C mais contrôle les mauvaises herbes développées. Stade minimum d'utilisation : plein tallage de la céréale.

En présence de graminées :

• AXIAL Pratic : anti graminées à base de pinoxaden. Homologué sur blé tendre d'hiver, seigle, triticale, orge d'hiver et orge de printemps (0,9 à 1,2 L/ha) sur blé dur d'hiver (0,9 L/Ha).
Contre folle avoine : 0,9 L/ha suffit.
(Contre folle avoine à Chapelet intérêt de fractionner les applications en 2 x 0,6 L/ha).

Remarques :
- Peut s'utiliser tôt (début tallage).
- S'utilise sans huile
- Peut-être associé à certains anti-dicots (voir tableau)

• ILLOXAN et BAGHERA présentent l'intérêt de pouvoir être utilisés sur l'orge aux doses préconisées. Ces produits à action uniquement foliaire doivent être appliqués par temps poussant (T° > 10°C) en évitant les périodes de gels nocturnes.

En présence de dicots + graminées :

• ALTANTIS (ou ABSOLU), HUSSAR OF, AXIAL + anti-dicots permettent de détruire des graminées déjà tallées et même en tout début montaison. Ils permettent également de contrôler certaines dicots (voir tableau en fin de bulletin).

Remarques :
Sur le mélange AXIAL P. + HARMONY EXTRA SX
Contre Vulpin : antagonisme des produits – mélange déconseillé.
Ray-grass dans blé dur : mélange déconseillé car risque d'antagonisme. Possible si météo favorable et dose pleine = 1,2 L/ha => mélange possible uniquement sur BTH, OH, Seigle et Triticale.

ATLANTIS : En présence de folles-avoines développées. Doit être utilisé à 0,5 kg/ha + 0,1 L/ha de SURF 2000.

En présence de BROMES :
MONITOR en 2 applications de 12,5 g + huile. Produit spécifique bromes et pâturins.

Conditions d'application des herbicides foliaires ou de contacts

Gelées
Pas de gelées de 2 jours avant traitement jusqu'à 5 jours après le traitement (J-2 à J+5).

Humidité du sol (le jour du traitement)
Sol plutôt humide pour les sulfonylurées (Type Atlantis, Allié, Harmony…) ou les foliaires (AXIAL, PUMA..) Sans importance pour les produits de contact (Brennus, First).

Température diurne moyenne (de J – 2 à J + 5)
Supérieure à 7°C sauf pour les hormones : supérieures à 10°C

Amplitude thermique jour/nuit (de J – 2 à J + 5)
Inférieure à 15°C de J-2 à J+5

Hygrométrie (le jour du traitement)
Supérieure à 60 %

COLZA : CHARANÇON DE LA TIGE

Dans nos régions, la forte nuisibilité du charançon de la tige du colza justifie le plus souvent une intervention. Pour être efficace, elle doit se situer entre l'arrivée des insectes dans la parcelle et leur entrée en ponte.

- Stade de sensibilité : de la reprise de végétation à la fin de la montaison.
- Surveillez de façon hebdomadaire les parcelles en plaçant un piège au sommet de la végétation dès mi-janvier.
- Traitez dans les 8 jours qui suivent les premières captures dans le piège si la culture est au stade sensible. En cas d'arrivée tardive, le délai est plus court et vous devez traiter dans les 4-5 jours qui suivent.
- Suivez les bulletins de santé du végétal (BSV) http://www.mp.chambagri.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal,1414.html

IMPORTANT :
La CAPLA vous envoi des SMS d'alerte, mais vous pouvez consulter aussi le Bulletin de Santé du Végétal (BSV grandes cultures) sur : http://www.mp.chambagri.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal,1414.html

En cas d'alerte, traitez avec un insecticide à base de pyrethrinoides de synthèse qui offre à cette saison une bonne persistance.

LIN

Fertilisation

Les besoins de 50 à 70 unités par hectare sont à apporter en 2 fois. Le premier apport de 30-35 unités à 10 cm de hauteur, le complément à 20 cm.

Désherbage

Avoir une parcelle propre est indispensable pour obtenir de bons rendements, faciliter la récolte et éviter de dépasser les normes commerciales d'humidité et d'impuretés.

Interventions :

Contre dicotylédones dés le stade 3 à 4 cm du lin avec des températures supérieures à 5°c : SPELEO 15 g/Ha + GRATIL 15 g/Ha.

- Spectre du SPELEO : capselle, repousses colza, coquelicot, laiteron, matricaire, mourons, pensée, ravenelle, rumex, sanves, séneçon, véronique, vulpin)
- Spectre du GRATIL : gaillets, ravenelles, sanves, rumex, renoncules, capselles, myosotis.

Contre graminées (repousses céréales ou ray grass, folle avoine) ETAMINE 1,2 L/ha.
Ce dernier traitement peut être réalisé jusqu'à l'apparition de la 1re fleur. Eviter de désherber avant une période de gelée. Cet herbicide est à préférer à la reprise de la végétation car il sensibilise le lin au froid.

Eviter les mélanges anti graminées, anti dicotylédones, fongicides.

APPORT D'AZOTE SUR CÉRÉALES
Quelle dose apporter à quel stade ?

Le plus important pour l'apport d'azote est de le réaliser autour du stade « épis cm » de la céréale.
Les céréales semées en octobre sont à ce stade actuellement. Pour les semis de novembre, ce stade sera décalé de 10 à 15 jours.
Etant donné la pluviométrie de l'hiver, et compte tenu du fait que dans la majorité des cas aucun apport n'a été fait en janvier, les doses à apporter seront plus importantes pour rattrapper ce retard (ne pas dépasser 80 à 90 unité par apport).
La dose à apporter se calcule et se raisonne en fonction de la céréale, de l'objectif de rendement, du précédent et de son rendement, de la parcelle... On estime que les apports peuvent varier de plus de 50 unités en prenant en compte ces critères pour une même céréale.

Les doses totales seront donc :
– de 150 à 220 unités sur blés durs et améliorants,
– de 130 à 180 unités sur blés tendre,
– 80 à 140 unités sur orge.

Remarques : Tenez compte des apports de fumier. Pour blés durs, réservez 30 à 50 unités pour l'apport qualité à la dernière feuille.

FRACTIONNEMENT
– 60 à 80 unités dès maintenant (si vous n'avez rien apporté).
– L'apport qualité des blés durs et améliorants se fera entre gonflemant et dernière feuilles (courant avril).

PULVÉRISATEURS :
nettoyage entre deux désherbages et deux cultures différentes

Il est très important de veiller au bon nettoyage du pulvérisateur lorsque vous changez de culture notamment après utilisation de sulfonylurées (Type : Atlantis, Allié, Harmony).
Si le nettoyage n'est pas correctement fait, il peut se produire un décapage de la paroi du pulvé avec l'utilisation de certains produits plus ou moins décapants (type STRATOS, ETAMINE) et provoquer une toxicité sur la culture suivante.
Le nettoyage peut-être effectué avec des produits spécifiques.

MISE EN PLACE DES PRAIRIES

I - IMPLANTATION

Bien choisir la période de semis

Semis de printemps :
- Terre facile à travailler après un labour d'hiver.
- Saison propice à la pousse de l'herbe ; l'installation est donc plus facile.
- Risque de sécheresse sur des plantes pas encore bien installées.
- Rendement relativement faible l'année du semis (pour les espèces pérennes).
- Décale la production d'herbe.
- Moins de jours disponibles pour semer.
- Davantage de salissement.

Semis de fin d'été :
- Sol couvert en hiver (limite les fuites de nitrates, l'érosion).
- Prairie productive dès le printemps suivant.
- Sol plus difficile à travailler.
- Risque de manque d'eau à l'installation.
- Risque de gel sur des plantes pas encore installées.

Préparation du sol

Cherchez à obtenir un sol bien rappuyé, sans discontinuité marquée et se ressuyant très vite. Un sol bien préparé sera bien exploité en profondeur par les racines. Le labour sera souvent nécessaire surtout en sols non argileux ou compactés.

Bien façonner le lit de semences

Obtenir un lit de semences fin et bien émietté: les graines fourragères ont une petite taille il faut donc établir un contact étroit entre la graine et les jeunes radicelles.

Les accidents à éviter :
– Un lit de semences hétérogène.
– La présence de nombreuses mottes de 5 cm et plus à la surface du sol.
– La formation d'une croûte de battance.

Semer à une densité suffisante

Semer à une bonne profondeur pas plus de 1,5 cm de profondeur.

Choisir les bonnes densité de semis :
- Graminées Fléole : 3 à 6 kg/ha.
- Dactyle : 15 à 20 kg/ha.
- Fétuque élevée : 15 à 20 kg/ha.
- Ray-grass italien diploïde : 15 à 20 kg/ha.
- Ray-grass italien tétraploïde : 20 à 25 kg/ha.
- Ray-grass anglais : 20 à 25 kg/ha.
- Légumineuses Luzerne : 15 à 20 kg/ha.
- Trèfle violet diploïde : 15 à 20 kg/ha.
- Trèfle violet tétraploïde : 20 à 25 kg/ha.

Protection du semis contre les limaces

Traitement indispensable : CLARTEX TDS à 4 kg/ha ou MESUROL PRO à 3 kg/ha ou SLUXX à 5 kg/ha en même temps que le semis, soit en mélange avec un peu d'engrais en vue d'un épandage après semis.

II - LES MELANGES FOURRAGERS POUR PRAIRIES TEMPORAIRES :

Les mélanges MOSAÏK:

MOSAÏK graminées : mélange de 4 graminées :
23 % de Dactyle, 47 % de Fétuque élevée, 10 % de Ray Grass Hybride, 20 % de Ray Grass Anglais
L'espèce « moteur » est le dactyle tardif pour sa résistance aux conditions séchantes et sa productivité. Les autres espèces apportent rendement et qualité.
MOSAIK GRAMINEES est idéal pour une exploitation mixte fauche/pâture, dans tous les types de sol. Privilégier la fauche en première exploitation.
- Conditionnement : 15 kg
- Dose semis : 2 doses/ha

Multiflore légumineuses : mélange de 5 légumineuses :
20 % de Trèfle Incarnat, 20 % de Minette, 20 % de Lotier, 20 % de Trèfle Blanc Nain, 20 % de Trèfle Blanc Géant.
Mélange à associer à des espèces temporaires (Mosaik Graminées, Dactyle…), il améliore l'appétence et la valeur alimentaire des associations.
- Conditionnement : 5 kg
- Dose semis : 1 dose/ha

Autres associations intéressantes prêtes à l'emploi :

JACHERE ECOFIXE/PROFIX N°4 :
30 % RGA, 70 % fétuque élevée.
Spécial enherbement des jachères et/ou bandes enherbées.
Variétés à faible développement.

Suite page 10

III - LES ESPÈCES PURES

LA LUZERNE
- Type Flamande : TANGO ou mieux, SALSA, RACHEL
- Type Provence : MELISSA, DORINE (variétés bien adaptées à nos régions).
- Mélange : TRILUZ (mélange de 3 variétés complémentaires pour une meilleure production).

LE TRÈFLE VIOLET
- DUETTO : mélange trèfle diploïde/tétraploïde.
- DIPER : Plus précoce.

LE TRÈFLE BLANC
- DUO : associe deux variétés, l'une à développement plutôt horizontal l'autre vertical.
- RIVENDEL/HAIFA : nain, valorisé en pâture.
- ARAN : mieux valorisé en fauche.
- COMPANION : géant, valorisé en fauche/pâture.

LA FÉTUQUE
- BAROLEX ou BELFINE. Peuvent être associées à la luzerne, au lotier, au trèfle blanc parfois même au dactyle.

LE DACTYLE
- Tardif : FOLY/VAILLANT. Possibilité de l'associer à la luzerne.
- Tardif à implantation rapide : CRISTOBAL. Possibilité de l'associer à la luzerne.

LUZERNE : la dormance hivernale : une caractéristique importante de la luzerne

La dormance hivernale des variétés de luzerne permet de choisir les variétés les mieux adaptées à une région donnée. Une note faible correspond à une dormance élevée, c'est-à-dire à un repos végétatif précoce à l'automne et à un redémarrage tardif au printemps. Le repos végétatif hivernal permet une meilleure adaptation des variétés aux stress hivernaux (température faible, couverture neigeuse, etc.). A l'inverse une note élevée correspond à une dormance faible.

La dormance est exprimée dans les tableaux variétaux du GEVES ou d'Arvalis par une note de 1 (très dormant) à 12 (non dormant).

En France, les niveaux de dormance utilisables vont de 3 à 8 selon la localisation géographique :
- Niveau de dormance de 2 à 5 : nord et est de la France (Salsa, Galaxie, Kali, Rachel).
- Niveau de dormance de 4 à 6 : ouest atlantique et sud ouest.
- Niveau de dormance de 5 à 7 : sud méditerranéen (Melissa, Dorine).

ENSILAGE : BIEN LES FERMER

Pour l'ensilage de fourrage, toutes les économies ne sont pas bonnes à faire. Les pertes dans un silo à la suite d'une couverture non hermétique peuvent être énormes. 1,5 ha sur 10 ha récoltés qui disparaît à la suite de mauvaises fermentations et moisissures. L'utilisation d'une seule bâche neuve, souvent sans label, est largement insuffisante. L'usage d'un film fin sous la bâche, comme le font la majorité des éleveurs allemands, mériterait de devenir plus courante. Mais une couverture parfaitement ne sauvera jamais un ensilage mal fait c'est-à-dire le plus souvent mal tassé.

Technique de la mise en œuvre de la bâche fine
- Couverture : une bâche fine transparente épaisseur 40 µ (SILETANCHE®), une bâche labellisée de 150 µ, puis éventuellement, une grille de protection pour lester et protéger.
- Lestage : sacs à silo sur les bords et en bande tous les 4 à 5 m.

Les plus :
- Une étanchéité à l'air améliorée et pas de poche d'air (limite le développement de moisissures).
- Sacs faciles à manipuler.
- Absence de corps étrangers liés aux pneus.
- Bonne protection contre les perforations grâce à la grille ou toile à silo.

Les moins :
- La pose de la bâche fine demande un coup de main. Il faut éviter de marcher dessus.
- Trois couches à poser.
- Conditionnement : 8 - 10 - 12 - 14 - 16 m.

TARIFS MORTE SAISON SUR FICELLES, FILMS ETIRABLES ET BÂCHES D'ENSILAGE ET FILETS

Jusqu'au 15 avril, nous proposons les remises quantitatives suivantes.

Si vous souhaitez en profiter, contacter votre technicien.

Ficelle	Filets	Film Etirable	Film Ensilage	Remise
De 6 à 10 pelotes	De 2 à 3 bob	De 2 à 4 bob	1 film	**– 2 %**
De 12 à 20 pelotes	De 4 à 6 bob	De 5 à 10 bob	2 à 3 films	**– 3 %**
De 22 à 30 pelotes	De 7 à 10 bob	De 11 à 18 bob	4 à 5 films	**– 4 %**
+ de 32 pelotes	+ de 11 bob	+ de 18 bob	+ de 5 films	**– 5 %**
Palette	Palette	Palette	Palette	**– 7 %**

CHOISIR SA CLÔTURE

La clôture électrique est un système
Bien installée, la clôture électrique est la solution moderne la plus performante à tout problème d'enclos. Que cela soit pour l'élevage, la protection des cultures contre les animaux nuisibles ou la garde des animaux domestiques. Inoffensive, plus pratique et plus économique que le barbelé, elle est aussi sûre et durable que celui-ci. Mais pour cela, il faut la traiter comme un "système" complet et attacher une attention particulière à certains points clé lors de la mise en place.

Le choix de l'électrificateur
Efficace, il doit délivrer les impulsions électriques d'énergie adaptées aux animaux à garder, au périmètre à clôturer et aux conditions du terrain.

L'importance d'une bonne prise de terre
Passage le plus souvent obligé pour l'impulsion en retour, sa qualité peut évoluer fortement dans le temps en fonction de la nature du terrain et des conditions climatiques. Elle ne doit "consommer" qu'une fraction raisonnable de l'énergie disponible.

L'importance des isolateurs
Adaptés aux nouvelles technologies d'électrification, ils contribuent à conserver efficacité et longévité optimales à l'installation.

Le choix du conducteur et des jonctions
Insensibles aux intempéries et agressions mécaniques, ils doivent pouvoir véhiculer les impulsions sur toute la longueur de la clôture sans "consommer" au passage trop d'énergie.

L'importance des contrôles
Pour vérifier le bon fonctionnement de l'électrificateur, du fil, de la prise de terre et de l'installation dans son ensemble, on doit effectuer quelques contrôles appropriés.

MENTHOLIX : LA PASTILLE MENTHOLÉE POUR VEAUX ET AGNEAUX

Les jeunes ruminants subissent de nombreuses périodes de stress qui se traduisent souvent par des troubles respiratoires.
A base d'huiles essentielles, la pastille mentholée MENTHOLYX :

- Améliore le confort respiratoire des veaux en période à risque (allotement, changement de bâtiment, météo défavorable...).
- Aide à l'installation de la flore ruminale avec l'apport de sucres solubles et améliore la digestibilité et l'ingestion des fourrages.
- Favorise la croissance osseuse et musculaire avec l'apport de vitamines et oligo-éléments essentiels
- Très appétant

Présenté en cube de 22,5 kg (1 cube pour 8 veaux ou 30 agneaux) ou 5 kg (1 cube pour 6-8 agneaux)

Composition : mélasse de canne à sucre, phosphate monocalcique, huile végétale, gluten de maïs, chlorure de sodium, carbonate de calcium, oxyde de magnésium, oligo-éléments, vitamines

VELFLASH : SUPPLÉMENT NUTRITIONNEL DIÉTÉTIQUE

Supplément nutritionnel dont le but est d'atténuer les réactions au stress (vêlage).
VELFLASH contient de l'énergie rapide, des électrolytes, des vitamines et des oligo-éléments.

Mode d'emploi :

- Diluer 30 g de poudre effervescente par litre d'eau chaude (40°).
- Bovins adultes : distribuer 30 litres par vache en une prise après le vélage.

DELTAT TRANSIT : SÉCURISER LA MISE À L'HERBE

DELTATRANSIT est un aliment diététique dont le but est de faciliter la mise à l'herbe :

- Favorise un transit régulier par un apport de fibres végétales et d'argile.
- Réduit le pic d'ammoniac.
- Réduit le risque d'acidose par des substances tampons.
- Réduit le risque de tétanie grâce au magnésium (10%) hautement assimilable.

COUVERT VÉGÉTAL ET SEMIS SOUS COUVERT DE CÉRÉALES À PAILLES : C'EST BIENTÔT !

La technique de semis sous couvert de semences fourragères dans des céréales à pailles est une technique qui est pratiquée et maîtrisée par certains éleveurs. Il n'est pas rare de trouver au printemps des semis de trèfles ou de luzerne dans des blés tendre, des orges ou des triticales. Nous pourrions adapter cette technique pour semer des trèfles annuels ou des luzernes annuelles qui serviront de couvert végétal sur les exploitations céréalières ou alors d'appoint de fourrage pour l'été pour les animaux.

Nous pouvons vous proposer 1 mélange de trèfle annuel (trèfle d'alexandrie + trèfle vésiculé), et 3 luzernes annuelles avec des ports végétatifs et des dates de floraisons différentes. Il est possible aussi d'obtenir des semences de trèfle vésiculé en pur. Elles peuvent toutes être associées à un sorgho fourrager ou un millet.

Nous utiliserons les trèfles dans les terrains acides et les luzernes dans les terres avec un ph supérieur à 6.5. Ces variétés sont en parties d'origines australiennes et certaines continuent leur rythme de croissance à 30°C.

Les trèfles développent en premier leur système racinaire et ensuite les parties aériennes tandis que les luzernes annuelles font le contraire. Les trèfles proposés n'ont pas de floraison précoce comme les autres trèfles. Il y a alors de faible probabilité qu'ils montent en graines rapidement.

Ces variétés sont gélives. Cela est un atout si nous devons semer une autre céréale à la suite par exemple, car le trèfle annuel ou la luzerne annuelle va disparaitre avec le gel. Cela évite aussi des passages de tracteurs de travail du sol plus ou moins intensifs pour détruire une luzerne.

Trèfle

Le trèfle annuel a une floraison en 120/150 jours et développe une racine pivotante atteignant 150 cm de profondeur ce qui est avantageux pour structurer le sol en période sèche et ils ont une aptitude à la repousse étonnante.

Luzerne

Les luzernes annuelles ont des productions plus rapides que les trèfles. Elles sont à utiliser comme appoint en fourrage ou comme engrais vert lorsque la période d'interculture est très courte (ex : entre un blé et une orge). Les luzernes annuelles gèlent à – 3°C.
Les variétés de luzerne annuelles ont des jours de floraisons allant de 55-65 jours, 90-95 jours et 105-110 jours. Nous pourrons ainsi choisir la variété en fonction de la période de semis espéré (en sous couvert en avril, juste après la moisson…)

Technique d'implantation :

Nous pouvons semer en sous couvet ces trèfles et luzernes avec le semoir classique «nodet» lorsque les risques de gelées sont écartés. Le semis de petites graines peut se faire aussi à la volée au delimbe mais le taux de levée dépendra du climat qui suivra le semis. Le mieux serait d'utiliser une herse étrille équipée d'un semoir petite graines dessus. Cela limiterait les passages de tracteurs.

En conclusion

Dans un contexte où la protéine bio coûte de plus en plus cher pour les éleveurs, ces luzernes et trèfles peuvent permettre d'augmenter son autosuffisance en protéine.

Concernant les systèmes en grandes cultures, ces légumineuses peuvent être une piste de recherche pour trouver une source d'azote et de matière organique avec un faible coût.

Rappelons aussi que les réglementations en termes de couverture de sols en interculture évoluent rapidement, et ces luzernes ou trèfles semés en sous couvert de céréales à pailles pourraient apporter une solution.

Avec le soutien de

DÉSHERBAGE MÉCANIQUE : UTILISATION DE LA HERSE ÉTRILLE EN SORTIE HIVER

Après cette période très pluvieuse, nous pouvons observer sur nos parcelles que la terre de surface s'est délitée et qui fait apparaitre des croûtes de battance.

Dès que les conditions climatiques nous permettrons de rentrer dans les parcelles, nous pourrons alors passer la herse étrille pour casser cette structure qui empêche une bonne respiration de la première couche du sol.

Ce passage sera, dans certains cas, bénéfique pour la lutte des adventices. L'idéal serait de passer la herse étrille après l'épandage de l'engrais organique. Nous adapterons l'agressivité et la vitesse d'avancement en fonction du stade de la culture.

Contactez votre technicien si vous souhaitez un conseil de terrain.

Le passage de herse étrille sur des argilo-calcaires en sortie hiver sont parfois inquiétants car il recouvre la culture de terre. Nous avons l'impression de détruire la culture et de trop la recouvrir mais cela n'a pas d'incidences. La plante se relèvera rapidement et reprendra son cycle de développement.

DIÉTÉTIQUE ANIMALE

La période de sortie des animaux à l'herbe va approcher. La CAPLA vous propose un seau à lécher, le NUTRABLOC 30 MG de la société NUTRAL.

Le NUTRABLOC participera à une gestion raisonnée des ruminants au pâturage. Il est composé d'argile, lithothamne, mélasse de canne, levure, charbon végétal et lactosérum. Ce seau de 20 kg sera à mettre à disposition des animaux pendant la période riche en herbe.

Il apportera à vos animaux des oligoéléments tels que le zinc, l'iode, le fer, le cuivre, manganèse, iode, cobalt, sélénium ainsi que de minéraux comme le calcium, le phosphore, le magnésium et le sodium.

La présence d'association de plante (ail, thym, fenugrec, fougère, ortie, romarin, prêle) et de substance apéritives et aromatiques fait d'un procédé novateur aidera, à gérer les populations de parasites.

CONTACTS CAPLA

Vallée Lèze :
Stéphanie LAFFONT
Tél. : 06 21 02 01 86
Mail : stephanie.laffont@coop-capla.com
Permanence Lezat le lundi matin
et à Artigat, le mardi matin

Vallée Volvestre Haute-Garonne :
Alain VEZAT
Tél. : 06 30 25 96 00
Mail : alain.vezat@coop-capla.com
Permanence le vendredi à Montesquieu Volvestre

Vallée Arize (09), Séronnais :
Philippe MONNIER
Tél. : 06 08 46 52 89
Mail : philippe.monnier@coop-capla.com
Permanence le lundi matin à Daumazan

Couserans
Philippe PUJOL
Tél. : 06 19 61 16 70
Mail : philippe.pujol@coop-capla.com

Technicien élevage :
Nicolas MORERE • Tél. 06 20 67 07 23
Mail : nicolas.morere@coop-capla.com

Vente à laisser sur place :
Ghislain DELMAS • Tél. : 06 19 07 57 58

Technicien en agriculture biologique :
François CRUVELLIER • Tél. : 06 73 25 16 36
Mail : francois.cruvellier@coop-capla.com

Commercialisation des produits pétroliers :
Prise de commandes au : 05 61 69 11 27

Magasins et dépôts :
Magasin Lézat : 05 61 69 11 27
Magasin Artigat : 05 61 68 53 01
Magasin Montesquieu-Volvestre : 05 61 90 42 49
Magasin Daumazan : 05 61 67 90 92
Dépôt de St-Girons : 05 61 01 63 84 ou 06 19 61 16 70

Ouverts du lundi au vendredi 8h-12h / 14h-18h
(fermé à 17h le vendredi sauf Montesquieu 18h)
Montesquieu-Volvestre ouvert le samedi, fermé le lundi

SOLUTIONS DE DÉSHERBAGE SUR CÉRÉALES À PARTIR DÉBUT TALLAGE

QUEL DESHERBANT CHOISIR sur céréales ?	Stade ultime d'emploi sur la céréale	Dose / HA	UTILISABLE SUR					EFFICACITE HERBICIDE															ZNT (m)	Famille HRAC	Coût indicatif € HT/Ha
								Antigraminées						Antidicotylédones											
			Blé dur	Blé tendre	Orge	Triticale	Avoine	Folles avoines	Vulpins	Phalaris	Ray-Grass	Paturins	Brômes	Véroniques	Matricaires	Gaillets	Mourons (Stellaire)	Pensées	Coquelicots	Géraniums	Crucifères	Chardons			
ANTI-GRAMINEES																									
AGDIS	D.F.E. (2)	0,3 L/Ha à 0,6 L/Ha	☐	☐	☒	☐	☒	✶✶	✶✶	✶✶	✶	✶✶											5	A	21-43
AXIAL Pratic (après 1er janv.)	D.F.E. (2)	0,9 L sur BD à 1,2 L	☐	☐	☐	☐	☒	✶✶	✶✶	✶✶	✶✶	✶											5	A	29-37
PUMA LS	2e nœud	0,8 L + (1)	☐	☐	☒	☐	☒	✶✶	✶✶			✶											5	A	28
BAGHERA	1er nœud	1,5-2 L + (1)	☐	☐	☐	☐	☒	✶✶	✶✶	✶✶	✶	✶											5	A	39-53
MONITOR	1er nœud	2 x 12,5 g/Ha + (1)	☐	☐	☒	☐	☒					✶✶	✶✶					✶					5	B	40
ANTI-GRAMINEES et ANTI- DICOTS																									
AXIAL P. + HARMONY EX. SX	D.F.E. (2)	0,9-1,2 L + 40-75 g	☐	☐	☐	☐	☒	✶✶	✶✶	✶✶	✶✶	✶		✶	✶✶		✶✶	✶	✶✶	✶	✶✶	✶✶	5	A&B	48-56
ATLANTIS WG (ou ABSOLU)	2e nœud	0,33 à 0,5 kg + (1)	☐	☐	☒	☐	☒	✶✶	✶✶	✶✶	✶✶	✶✶	✶	✶	✶✶		✶✶	✶			✶✶		5	B	40 à 55
ABAK-STERCO (après 1er janv.)	3 F à 1 N	250 g + 14 g	☒	☐	☒	☐	☒	✶✶	✶✶		✶✶	✶	✶✶	✶✶	✶✶	✶✶	✶✶	✶✶	✶✶	✶✶	✶✶	✶✶	5	B	58
HUSSAR PRO	1er nœud	1 L + (1)	☐	☐	☒	☐	☒	✶✶	✶✶	✶	✶✶	✶✶		✶	✶✶	✶		✶	✶	✶	✶✶		5	A&B	49
HUSSAR PRO + ALLIE STAR SX	1er nœud	1 L + 40 g + (1)	☐	☐	☒	☐	☒	✶✶	✶✶	✶	✶✶	✶✶		✶	✶✶	✶		✶	✶✶	✶✶	✶✶	✶✶	5	A&B	73
HUSSAR PRO + HARMONY EXTRA SX	1er nœud	1 L + 45 g + (1)	☐	☐	☒	☐	☒	✶✶	✶✶	✶	✶✶	✶✶		✶	✶✶	✶		✶	✶✶	✶	✶✶	✶✶	5	A&B	65
PUMA LS + HARMONY EXTRA SX	2e nœud	0,6 à 0,8 L + 60 g + (1)	☐	☐	☒	☐	☒	✶✶	✶✶			✶		✶	✶✶	✶		✶	✶✶	✶	✶✶	✶✶	5	A&B	43
PUMA LS + ARIANE	2e nœud	0,6 à 0,8 L + 2,5 L + (1)	☐	☐	☒	☐	☒	✶✶	✶✶			✶		✶	✶✶	✶✶			✶	✶	✶✶	✶	5	A&B	65
BAGHERA + BRENNUS PLUS	1er nœud	2 L + 1,5 L + (1)	☐	☐	☐	☐	☒	✶✶	✶✶	✶✶	✶	✶		✶✶	✶✶	✶	✶✶	✶✶	✶✶	✶✶	✶✶		20	A&F1+C3	88
ATLANTIS WG + HARMONY EXTRA SX	1er nœud	0,4 kg + 45 g + (1)	☐	☐	☒	☐	☒	✶	✶✶	✶	✶✶	✶✶		✶	✶✶	✶		✶	✶✶	✶✶	✶✶	✶✶	5	B	60
ATLANTIS WG + PRIMUS	1er nœud	0,4 kg + 0,15 L + (1)	☐	☐	☒	☐	☒	✶	✶✶	✶	✶	✶✶			✶✶	✶✶			✶✶	✶	✶✶		5	B	83
ATLANTIS WG + ALLIE STAR SX	1er nœud	0,4 kg + 40 g + (1)	☐	☐	☒	☐	☒	✶	✶✶	✶	✶	✶✶			✶✶			✶	✶✶	✶✶	✶✶	✶✶	5	B	69
ANTI - DICOTS																									
HARMONY EXTRA SX	2e nœud	50 à 50 g + (1)	☐	☐	☐	☐	☐							✶	✶✶			✶	✶✶	✶	✶✶	✶✶	5	B	19-23
ARIANE	2e nœud	2,5 à 3 L	☐	☐	☐	☐	☐							✶	✶✶	✶✶			✶	✶	✶✶	✶	5	O	37-44
BRENNUS PLUS	épi 1 cm	1,8 à 2 L	☐	☐	☐	☐	☒							✶✶	✶✶	✶	✶✶	✶✶	✶✶	✶✶	✶✶		20	F1+C3	36-40
ALLIE STAR SX	D.F.E. (2)	35 à 45 g	☐	☐	☐	☐	☒								✶✶				✶✶	✶✶	✶✶	✶✶	5	B	18-28
ANTI - DICOTS ASSOCIES																									
HARMONY EXTRA + PRIMUS	1er nœud	30 g + 0,10 L	☐	☐	☐	☐	☒							✶	✶✶	✶✶	✶	✶	✶✶	✶	✶✶	✶✶	5	B	40
BRENNUS + PRIMUS	1er nœud	1 L + 0,10 L	☐	☐	☐	☐	☒							✶✶	✶✶	✶✶	✶✶	✶✶	✶✶	✶✶	✶✶	✶✶	20	F1+C3&B	45
BRENNUS + ALLIE STAR SX	1er nœud	1 L + 40 g	☐	☐	☐	☐	☒							✶	✶✶	✶	✶✶	✶	✶✶	✶✶	✶✶	✶✶	20	F1+C3&B	40

(1) = SURF 2000 0,1 L/Ha
(2) D.F.E. = Dernière feuille étalée

Légende

☐ Inefficace
☒ Non homologué
✶ Efficacité moyenne ou insuffisante
✶✶ Bonne efficacité
☐ Homologué sur

DESHERBAGES DÈS LE SEMIS (AVANT LEVÉE) SUR CULTURES D'ETE

UTILISABLE SUR	SOLUTIONS Proposées à la CAPLA	DOSES CONSEILLEES PAR HECTARE (litres)	EFFICACITE HERBICIDE															ZNT (m)	COUT INDICATIF € / HT
			ANTIGRAM			ANTI DICOTYLEDONES													
			PANIC	SETAIRE	DIGITAIRE	AMARANTE	CHENOPODE	RENOUEE Persicaire	RENOUEE Liseron	RENOUEE des Oiseaux	MORELLE	DATURA	CRUCIFERES	XANTHIUM ou LAMPOURDE	CHARDONS	LISERONS DES CHAMPS		
MAIS	HARNESS	5	**	*(*)	**	**	*	*	*	*	*		**				50	32
	CAMIX	3,75	**	**	**	**	**	**		*	**	*	**				20	62
	SPECTRUM + MERLIN FLEX	0,8 à 1,7	**	**	**	**	**	**		*	**	*	**	*			5	50-55
	SPECTRUM	1,2 à 1,4	**	**	**	**					*	*	**				10	34-40
	HARNESS + ATIC AQUA	4 + 1,3	**	**	**	**	**	**	**	**	**	*	**				50	57
	SPECTRUM + ATIC AQUA	1 + 1,3 à 1,8	**	**	**	**	*	*	*	**	**	*	**				10	45-51
	MERCANTOR + ATIC AQUA	1,2 + 1,3	**	**	**	*	*	*	*	**	*		**				5	35
	ADENGO + MERCANTOR	1,5 + 1	**	**	**	**	**	*	*	**	**	*(*)	**	*			5	65
	ADENGO	2	**	*	**	**	**	*		**	**	**	**	*			5	66
TOURNESOL	RACER ME + MERCANTOR GOLD	1,5 à 2 + 1	**	**	**	**	**	**	*	**	**	*	*				5	61 à 75
	RACER ME + ATIC AQUA	1,5 à 2 + 1,3	**	**	**	**	**	**	**	**	*	*	*				5	61 à 75
	MERCANTOR + ATIC AQUA	1,2 + 1,3	**	**	**	*	*	*	*	**	*		**				5	35
	NIKEYL + ATIC AQUA	2 + 1,5	**	**	**	**	**	**	**	**	**		**				5	55
	CHALLENGE + ATIC AQUA	2 + 1,5	**	**	**	**	**	**	**	**			*				5	55

LEGENDE
- Efficacité faible ou nulle
- * Efficacité insuffisante
- ** Bonne efficacité

(1)Solutions à positionner avant toute levée de la culture

ZNT peuvent être réduites à 5 m selon les conditions : bandes enherbées, buses antidérives, ...

Remarque : HARNESS à utiliser impérativement avant le 30-06-2013.

La CAPLA

distribue Super fioul, super GNR sans bio-carburant, Gazoil

Pour professionnels et particuliers

Contact : 05 61 69 11 27

Lors de votre commande, précisez bien le type de produit souhaité et la quantité.

LE VAL ENVOYÉ PAR MAIL

Si vous souhaitez recevoir le VAL par mail, n'hésitez pas à nous communiquer votre adresse :

- par téléphone au 05 61 67 90 96
- par fax au 05 61 69 88 54
- par mail : dominique.bonnel@coop-capla.com
- par courrier : CAPLA
  Route de Toulouse – 09350 DAUMAZAN

Le VAL est également consultable sur http://www.capla.info

PASSEZ GRATUITEMENT UNE « PETITE ANNONCE » POUR VOS MATÉRIELS D'OCCASION

Pour cela, indiquez nous sur papier (route de Toulouse, 09350 Daumazan-sur-Arize) ou par mail (appro@coop-capla.com) :

Nom:.....Prénom:.....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Libellé de l'annonce : .....

.....

.....

Contact : .....

L'annonce sera diffusée une fois dans le bulletin suivant votre envoi.
Si vous souhaitez qu'elle soit diffusée dans un autre bulletin, il faudra renouveler votre demande.